

Conditions de Participation

pour les délégations économiques, les visites de salons professionnels, les rencontres d'affaires (Business Matchmaking) et les événements organisés par L' Euro-Méditerranée Arab Association (EMA e.V.)

Statut: Juillet 2026

Version: 1.0

§1 Organisateur

L'organisateur des délégations économiques, des visites de salons professionnels, des rencontres d'affaires, des séminaires, des conférences, des ateliers et de tout autre événement national ou international est :

Euro-Mediterran-Arabischer Länderverein (EMA e.V.)

Stresemannstraße 21

10963 Berlin

Allemagne

EMA e.V. organise, coordonne et, le cas échéant, facilite des événements conformément à leur description officielle.

§2 Inscription

L'inscription s'effectue par écrit ou par voie électronique au moyen du formulaire mis à disposition par EMA e.V.

En soumettant son inscription, le participant présente une offre ferme de conclure un contrat de participation.

La participation est confirmée uniquement après réception d'une confirmation écrite de la part d'EMA e.V.

§3 Conclusion du contrat

Le contrat de participation est conclu dès l'envoi par EMA e.V. d'une confirmation écrite.

Les prestations fournies sont exclusivement celles décrites dans le programme de l'événement, la confirmation de participation et les présentes Conditions de Participation.

§4 Prestations fournies par EMA e.V.

Selon la nature de l'événement, EMA e.V. peut notamment assurer :

- l'organisation et la coordination de l'événement ;
- l'élaboration du programme ;
- les rencontres d'affaires (Business Matchmaking) ;
- les visites d'entreprises et d'institutions ;
- les événements de réseautage ;
- les conférences, séminaires et ateliers ;
- la coordination de transferts collectifs lorsque cela est expressément prévu ;
- l'assistance aux participants pendant l'événement.

Toute prestation non expressément mentionnée n'est pas incluse dans le contrat de participation.

§5 Prestations de tiers

Lorsque certaines prestations sont assurées par des tiers (hôtels, compagnies aériennes, entreprises de transport, organisateurs de salons, interprètes ou autres prestataires), celles-ci sont exécutées sous la responsabilité exclusive du prestataire concerné.

EMA e.V. n'est responsable des prestations de tiers que dans les limites prévues par la législation applicable.



Conditions de Participation

**pour les délégations économiques, les visites de salons professionnels,
les rencontres d'affaires (Business Matchmaking) et les événements
organisés par L' Euro-Méditerranée Arab Association (EMA e.V.)**

Statut: Juillet 2026

Version: 1.0

§6 Conditions de participation

La participation est ouverte aux personnes physiques et morales remplissant les conditions prévues pour l'événement concerné.

EMA e.V. se réserve le droit de refuser une inscription pour des raisons objectives ou lorsque la capacité maximale est atteinte.

Les participants s'engagent à adopter un comportement professionnel, respectueux et conforme aux lois en vigueur.

§7 Visa

Chaque participant est seul responsable de l'obtention :

- d'un passeport valable ;
- des visas nécessaires ;
- des autorisations d'entrée ;
- des certificats sanitaires ou de vaccination requis ;
- du respect des formalités douanières et d'immigration.

EMA e.V. peut fournir, sur demande, des lettres d'invitation ou une assistance administrative, sans toutefois garantir l'obtention d'un visa.

§8 Documents de voyage

Chaque participant est responsable de l'obtention et de la vérification de tous les documents nécessaires avant le départ, notamment :

- passeport ;
- visa ;
- billets d'avion ;
- confirmations d'hôtel ;
- attestations d'assurance ;
- tout autre document exigé par le pays de destination.

§9 Modification du programme

EMA e.V. se réserve le droit de modifier le programme lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons organisationnelles, techniques, sécuritaires ou indépendantes de sa volonté.

Ces modifications peuvent notamment concerner :

- les intervenants ;
- les lieux ;
- les visites d'entreprises ;
- les horaires ;
- l'ordre des activités.

Ces adaptations ne donnent en principe droit ni à une résiliation ni à une indemnisation, dès lors que la nature générale de l'événement demeure inchangée.



Conditions de Participation

**pour les délégations économiques, les visites de salons professionnels,
les rencontres d'affaires (Business Matchmaking) et les événements
organisés par L' Euro-Méditerranée Arab Association (EMA e.V.)**

Statut: Juillet 2026

Version: 1.0

§§10 Annulation par le participant

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les conditions d'annulation et de paiement publiées pour l'événement concerné s'appliquent.

§11 Annulation par EMA e.V.

EMA e.V. peut annuler ou reporter un événement notamment en cas :

- **de nombre insuffisant de participants ;**
- **d'annulation d'éléments essentiels du programme ;**
- **de raisons de sécurité ;**
- **de décisions administratives ;**
- **de force majeure ;**
- **ou pour tout autre motif organisationnel important.**

Les frais déjà versés pour des prestations non fournies seront remboursés conformément à la législation applicable.

§12 Responsabilité

La responsabilité d'EMA e.V. est régie par les dispositions légales applicables.

Dans les limites autorisées par la loi, la responsabilité pour faute légère est limitée aux dommages prévisibles et typiques du contrat.

§13 Force majeure

En cas de catastrophe naturelle, pandémie, conflit, troubles politiques, grève, mesures gouvernementales ou tout autre événement imprévisible échappant au contrôle d'EMA e.V., celui-ci pourra modifier, reporter ou annuler l'événement.

§14 Photographies et enregistrements vidéo

Des photographies, vidéos ou enregistrements sonores peuvent être réalisés pendant les événements à des fins de documentation, de communication et de promotion.

Ils peuvent être publiés sur le site Internet, les réseaux sociaux, les brochures, les rapports annuels ou d'autres supports officiels d'EMA e.V.

Toute personne souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image est invitée à en informer EMA e.V. avant le début de l'événement.

§15 Dispositions finales

Les présentes Conditions de Participation sont régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne.

Si une disposition devait être déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.

La version la plus récente est publiée sur le site officiel d'EMA e.V.